



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 juin 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-949

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 14 JUIN 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 14 juin 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-950

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 24 - 45 219,18 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 267 691,24 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 4 632,14 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 21 - 624 959,80 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 24, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 21 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	45 219,18 \$	12 au 16 juin 2006
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	267 691,24 \$	12 au 16 juin 2006
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	4 632,14 \$	12 au 16 juin 2006
Liste des embauches numéro 21	Embauche de personnel temporaire	624 959,80 \$	5 au 9 juin 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-951 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-23 – 1 218 074,33 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 JUIN 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-23 d'un montant total de 1 218 074,33 \$ pour la période du 8 au 14 juin 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-952\* GRATUITÉ DE LA CARTE ACCÈS GATINEAU POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX NON-RÉSIDENTS - ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE SEULEMENT - MODIFICATION DE LA TARIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la gratuité de la carte Accès Gatineau contribue à créer une reconnaissance non-monétaire auprès de nos employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la gratuité de la carte Accès Gatineau pourrait permettre de développer davantage un sentiment d'appartenance et contribuera à la fidélisation et à la fierté d'être un employé municipal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser la gratuité de la carte Accès Gatineau pour l'abonnement bibliothèque seulement, pour les employés municipaux non-résidents de la Ville de Gatineau et d'autoriser le trésorier à modifier la tarification présentement en vigueur.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-953 FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE FRONT ET LES GALERIES D'AYLMER - VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006, DE 18 H 30 À 21 H 30 - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le comité organisateur du Défilé du père Noël à fermer complètement la rue Principale, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Front, ainsi que le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Front et North, sauf pour les véhicules d'urgence, de 18 h 30 à 21 h 30 et d'interdire le stationnement des deux côtés de la rue Principale, de 12 h à 21 h 30, entre la rue Front et le boulevard Wilfrid-Lavigne le vendredi 24 novembre 2006 dans le cadre du Défilé du père Noël, le tout selon les conditions suivantes :

- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la division des fêtes et festivals, Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires «Responsabilité et indemnisation» et «Responsabilité civile générale» (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2006-954\*

**CAUTIONNEMENT DE 50 000\$ À LA CORPORATION GATINEAU 55 INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Gatineau 55 inc. est l'organisme mandataire depuis plus de 28 ans pour l'organisation de l'événement la Keskinada Loppet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'une marge de crédit de 50 000 \$ est rendue nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la corporation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière qui enregistra la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le cautionnement de la marge de crédit de 50 000 \$ pour une durée d'une année sollicité par la Corporation Gatineau 55 inc. auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la corporation, le tout conditionnel au dépôt d'un plan d'affaires de la Keskinada Loppet au plus tard le 15 septembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-955

**SOUSSION 2006 SP 024 - FREDAL SOLUTIONS - RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES – 27 510,47 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat pour les sections A et B à la firme Fredal Solutions inc., 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture et l'installation de rayonnage dans les diverses bibliothèques, au montant total de 27 510,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 9 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72210-692	25 836,28 \$	Gestion des bibliothèques // Équip. non-capitalisable
04-13493	1 674,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-956

**SOUSSION 2006 SP 083 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE CAMIONS - SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 389 586,21 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de camions neufs pour les Services de sécurité incendie et des opérations de terrain, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 19 avril 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

**ANNEXES A, B ET D**

P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5, pour la fourniture de sept camions incluant l'option 1 (système d'urgence Signaflex – sirène, gyrophares, haut-parleur) de l'annexe A et les options 1 (boîte en fibre de verre et flèche de signalisation), 3 (flèche de signalisation), 4 (boîte en fibre de verre) et 6 (convertisseur de courant) de l'annexe B, au montant total de 301 985,47 \$ incluant les taxes.

**ANNEXES C ET E**

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de deux camions, au montant total de 87 600,74 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30341-001-51907	34 281,73 \$	Acquisition de véhicules - Protection biens et pers 1 fourgon
06-30331-001-51908	20 630,61 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Camion 1/2 tonne
06-30331-002-51909	50 186,25 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Camion 3/4 tonne
06-30331-003-51910	61 639,07 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Camion 1 tonne
06-30331-004-51911	58 268,68 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // 2 Fourgons 1/4 tonne
06-30331-005-51912	43 927,29 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Fourgon 1/2 tonne
06-30331-006-51913	48 747,36 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Fourgon 3/4 tonne
06-30331-007-51914	48 196,43 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Fourgon 1 tonne
04-13493	23 708,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30331-004	13 927,29 \$		Véhicules et équipements - Travaux publics // 2 fourgons 1/4 tonne
06-30331-005		13 927,29 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Fourgon 1/2 tonne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-957

**SOUSSION 2006 SI 153 - EMCO CORPORATION - ACHAT DE CADRES, COUVERCLES ET GRILLES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 33 458,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Emco Corporation, 29, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour la fourniture de cadres, couvercles et grilles de regards d'égout et de puisards pour le secteur de Hull, pour un montant de 33 458,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41540-649	31 422,31 \$	Puisards et regards // Autres pièces
04-13493	2 036,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-958

**SOUSSION 2006 SP 133 - ÉQUIPEMENT JKL INC. - ACHAT DE DEUX BALAIS DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR MONTÉ SUR CAMION PORTEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 420 105,81 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Équipement JKL inc., 3305, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Québec, J6X 4J9, pour la fourniture de deux balais de rue de type aspirateur monté sur camion porteur incluant les options suivantes : système d'arrêt du moteur au ralenti, la fourniture et l'installation d'un contenant à débris, d'un coffre de rangement et d'un système de graissage automatique, pour un montant total de 420 105,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-011-51915	394 539,71 \$	Véhicules et équipements Travaux publics // 2 balais aspirateur
04-13493	25 566,10 \$	TPS à recevoir -Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-959

**SOUSSION 2006 SP 026 - FRANCIS CANADA TRUCK CENTRE INC. - ACHAT DE QUATRE CAMIONS À DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 793 275,76 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Francis Canada Truck Centre inc., 3818, chemin Russel, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, pour la fourniture de quatre camions à dix roues dont trois avec benne et équipements de déneigement de marque Viking incluant l'option «bloc de graissage» pour les annexes A et B, au montant total de 793 275,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-013-51916	131 510,72 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // Camion hygiène
06-30331-012-51917	613 489,18 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // 3 camions - Voirie
04-13493	48 275,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-960\*

**ACCEPTATION - REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL MANOIR LAVIGNE, PHASE 8A-1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Boulet Construction a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux dans le projet Manoir Lavigne, phase 8A-1;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée en 1999 avec l'ex-Ville d'Aylmer afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Manoir Lavigne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de ratifier la requête présentée par la compagnie Boulet Construction pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux dans la phase 8A-1 du projet Manoir Lavigne;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Jean-Guy Ouellette;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur mentionné ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme GMM Consultants inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, la rue formée par les numéros de lots 20A-351 et 20A-409 du rang 3, Canton de Hull ainsi que le passage à piétons, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-961\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 4 JUIN 2003 CONCERNANT LE PROJET TERRASSE BEAUJOLAIS, PHASES 1-B-2 ET 2 ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-754 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue le 4 juin 2003 concernant le projet domiciliaire Terrasse Beaujolais, phases 1-B-2 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CM-2003-593 et l'entente prévoient le remboursement des quotes-parts municipales relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels des travaux réalisés diffèrent des coûts indiqués à la résolution numéro CM-2003-593 et à l'entente du 4 juin 2003 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts réels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'amendement proposé à l'entente intervenue le 4 juin 2003 concernant le projet Terrasse Beaujolais, phases 1-B-2 et 2 afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiqué à l'article 3.2.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-754 adoptée le 27 mai 2003 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-593 adoptée le 27 mai 2003 afin d'augmenter le montant remboursable à même le fonds de roulement de 15 000 \$ à 21 279,63 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement, un montant supplémentaire de 6 279,63 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-962

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME TECSULT INC. POUR L'ÉTUDE D'ÉVALUATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LE QUARTIER DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande le paiement d'un ajustement au montant de 56 722,35 \$ incluant les taxes, à la firme Tecsumt inc. pour des honoraires professionnels associés à la réalisation d'une étude ayant identifié l'ampleur des travaux à réaliser pour corriger un problème d'infiltration d'eau dans les conduites du réseau d'égout du quartier des Cèdres dans le secteur d'Aylmer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement d'un ajustement des honoraires professionnels à la firme Tecsumt inc. pour un montant supplémentaire de 56 722,35 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de l'étude d'évaluation du réseau d'égout existant dans le quartier des Cèdres dans le secteur d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-001-51918	53 270,44 \$	Travaux réhabilitation // Réseau d'aqueduc et d'égout - Secteur des Cèdres travaux
04-13493	3 451,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-963

**FERMETURE DE RUE POUR UNE VENTE TROTTOIR AVEC ANIMATION SUR L'AVENUE DE BUCKINGHAM, ENTRE LA RUE MACLAREN ET LE 391, AVENUE DE BUCKINGHAM, DANS LE CADRE DE « BUCKINGHAM EN FÊTE » - 14 ET 15 JUILLET 2006 ENTRE 11 H ET 16 H**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Comité de développement du secteur de Buckingham, organisateur de la vente trottoir avec animation, à fermer complètement la partie de l'avenue de Buckingham situé entre la rue Maclaren Est et le 391, avenue de Buckingham, le vendredi 14 juillet et samedi 15 juillet 2006, de 11 h à 16 h, pour une vente trottoir avec animation, le tout selon les conditions suivantes :

- fournir, installer et enlever toute signalisation requise;
- suivre le plan de signalisation joint à la présente lors de la tenue de l'événement;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police pour la sécurité du public durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, division circulation et signalisation de la Ville de Gatineau, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances Responsabilité et indemnisation et Responsabilité civile générale (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2006-964

**SOUMISSION 2006 SP 039 - PAVAGE GADBOIS - AMÉNAGEMENT POUR DIVERS PARCS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 505 438,97 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été lancé par le Service des finances, division de l'approvisionnement, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement des parcs des Pommiers, Petite-Nation, des Hauteurs et des Résineux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9T 3K4 pour les travaux d'aménagement des parcs des Pommiers, Petite-Nation, des Hauteurs et des Résineux sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 505 438,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60041-001-51919	2 374,44 \$	Aménagement du parc Petite-Nation // Parc Petite-Nation
15-60003-003-51920	79 784,30 \$	Aménagement divers parcs // Parc des Hauteurs
15-60003-002-51921	130 899,54 \$	Aménagement divers parcs // Parc des Résineux
15-60003-001-51922	132 629,29 \$	Aménagement divers parcs // Parc Petite-Nation
06-30339-001-51923	128 992,24 \$	Aménagement de parcs 2006 // Parc des Pommiers
04-13493	30 759,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-965**

**SUBVENTION DE 600 \$ - PAROISSE NOTRE-DAME-DES-NEIGES - ACTIVITÉ – 30 JUILLET 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS – LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Paroisse Notre-Dame-des-Neiges à l'attention de madame Pierrette DesRosiers, 3, rue Donat-Saint-Amour, Gatineau, Québec, J8M 1B6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 30 juillet 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	600 \$	Luc Montreuil – de Masson-Angers // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-966**

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 8 SEPTEMBRE 2006 - 375 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Denis Tassé, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 8 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de monsieur François Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // Subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant // Subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains // Subventions
11408-972	75 \$	Denise Laferrière - de Hull // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-967**      **SUBVENTION DE 50 \$ - PAROISSE SAINT-BENOÎT-ABBÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Benoît-Abbé à l'attention de madame Marie Bérubé, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour la célébration des cinquante ans de sa fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Patrice Martin – de Wright–Parc-de-la-Montagne // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-968**      **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 24 AOÛT 2006 – 135 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 24 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	126,78 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // Subventions
04-13493	8,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-969**      **SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES TROIS-SAISONS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC- BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'École des Trois-Saisons à l'attention de madame Denise Maisonneuve, directrice, 212, rue Cédar, Gatineau, Québec, J8P 5E8, à titre de subvention pour l'organisation de différentes activités de fermeture.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	500 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-970**      **SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école de la Traversée à l'attention de madame Lise Olivier, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête familiale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	300 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-971**      **SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DANIEL-JOHNSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité des résidents du secteur Daniel-Johnson à l'attention de madame Julie Plouffe, vice-présidente, 8, rue Le Breton, app. 2, Gatineau, Québec, J8Z 1G3, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 15 juillet 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	500 \$	Pierre Philion – de St-Raymond–Vanier // Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71487-692	500 \$		Pierre Phillion – de St-Raymond–Vanier - Aménagement // Equip. non-capitalisable
11407-972		500 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-972**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND–VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Le Versailles à l'attention de madame Lise Lajoie, présidente, 680, boulevard Saint-Joseph, app. 1604, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention pour les activités du club pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-973**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes à l'attention de madame Mylaine Paquette, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 7E4, à titre de subvention pour le camp de jour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	1 000 \$	Alain Riel - de Deschênes // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-974

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS (RÉFAP) - 23 AOÛT 2006 - 115 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP) qui aura lieu le 23 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 115 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP), 28, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	115 \$	Joseph De Sylva - du Versant // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-975

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - 6 JUILLET 2006 - 250 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée par Les Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais qui aura lieu le 6 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais, 733, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	125 \$	Luc Angers - des Promenades // Subventions
11406-972	125 \$	Louise Poirier - de l'Orée du Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-976

**PERMANENCE À MONSIEUR SYLVAIN LAVIGNE AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT, SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de cet employé au poste et à la date mentionné ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Sylvain Lavigne, spécialiste en approvisionnement	12 décembre 2005	12 juin 2006	CE-2005-1640 23 novembre 2005	6 mois

Adoptée

**CE-2006-977**

**MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC PROVOST AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ, CENTRE D'APPELS NON URGENTS (C.A.N.U.)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.), (poste numéro 493 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Marc Provost, au poste de commis spécialisé au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.).

Monsieur Marc Provost est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Provost sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – CANU – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-978**

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME PIERRETTE LAFORTUNE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé au Service des opérations de terrain, secteur est, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2005-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Pierrette Lafortune, au poste de commis spécialisé au Service des opérations de terrain, secteur est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Pierrette Lafortune est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lafortune sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-112 – Adm. voirie, aqueduc-égout et parc – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-979**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES LACELLE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE, PARCS ET ESPACES VERTS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître – aqueduc, égout et voirie, parcs et espaces verts, au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yves Lacelle au poste de contremaître – aqueduc, égout et voirie, parcs et espaces verts, au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Yves Lacelle est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Yves Lacelle sera celui de la classe 2, échelon 6 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Adm. Aqueduc, égout et voirie, parcs et espaces verts – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

**CE-2006-980**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME ANNE-MARIE LACAILLE AU POSTE DE TECHNICIEN/RÉMUNÉRATION, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien/rémunération au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 523 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Anne-Marie Lacaille, au poste de technicien/rémunération au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Anne-Marie Lacaille est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lacaille sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-981

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE LEMAY AU POSTE DE LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Pierre Lemay au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie.

M. Lemay est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lemay sera de 10 % de plus que le pompier 1<sup>ère</sup> classe, tel que stipulé dans la convention collective des pompiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-982

**PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN CONSEILLER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par la délégation de pouvoir numéro 49001, en date du 6 mars 2006, monsieur Yves Arseneault a été embauché temporairement à titre de conseiller en santé et sécurité au Service des ressources humaines, pour la période du 6 mars au 14 avril 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** par la délégation de pouvoir numéro 49938, en date du 26 avril 2006, monsieur Yves Arseneault a été prolongé pour la période du 15 avril 2006 au 9 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** par la délégation de pouvoir numéro 49963, en date du 27 avril 2006, le Module des travaux publics et de l'environnement prolongeait monsieur Yves Arseneault, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2006, en surcroît de travail au niveau de la santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le Module des travaux publics et de l'environnement recommande de prolonger l'engagement temporaire d'un conseiller en santé et sécurité, pour une période de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Yves Arseneault à titre de conseiller en santé et sécurité au Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13140-135	52 560 \$	Module - Travaux publics et environnement temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-983

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LAURENCE AHOUSSOU À TITRE D'AGENT DE PLANIFICATION, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger l'engagement contractuel d'un agent de planification à la section de la planification stratégique, à la direction générale pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Laurence Ahoussou à titre d'agent de planification à la section de la planification stratégique de la direction générale, et ce, pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-115 – Planification stratégique – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-984

**RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE PHILION, LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 1<sup>er</sup> AOÛT 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Philion, lieutenant au Service de sécurité incendie, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 29 ans et 5 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Pierre Philion les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> août 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Philion à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Philion leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-985

**RETRAITE DE MONSIEUR YVES CHRÉTIEN, TECHNICIEN EN ADMINISTRATION, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yves Chrétien, technicien en administration, Service des finances, Module de l'administration et des finances, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> septembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 31 ans et 1 mois de services à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Yves Chrétien les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Chrétien leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-986

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR BERNARD BEAUCHAMP, AGENT AU SERVICE DE POLICE - 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Bernard Beauchamp, agent au Service de police, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> décembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 31 ans de services à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Bernard Beauchamp les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Beauchamp à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Beauchamp leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

CE-2006-987

**AUTORISATION - SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BRI-06-02 CONCERNANT L'AFFECTATION D'UN BRIGADIER AUX RÉCRÉATIONS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME ET AUX APPELS DE REMPLACEMENT D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les seules tâches prévues à la convention collective des brigadiers scolaires de Gatineau sont celles de brigadier affecté à la traverse des écoliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le volume des remplacements est significatif à la période du matin et l'obligation de la Ville d'assurer la sécurité des enfants aux traverses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville affecte temporairement depuis le 3 octobre 2005, entre 6 h 30 à 8 h 30, un brigadier à des tâches de répartition pour répondre au besoin de remplacement d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont rencontrées et ont convenu des modalités et des conditions applicables au nouveau poste de brigadier affecté aux récréations de l'École Notre-Dame et aux appels de remplacement d'urgence :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier, le directeur général, le directeur exécutif et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BRI-06-02.

Adoptée

CE-2006-988

**REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE BAR SPECTACLE LE GARAGE, 836,RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le 15 novembre 2005, la Régie des alcools, des courses et des jeux octroyait à Stéphane Trépanier & Isabelle Aveine (Bar spectacle le Garage, s.e.n.c.) un permis de bar avec autorisation de danses et spectacles sans nudité suite à une cession;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis ladite décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le titulaire a contrevenu à plusieurs dispositions de la *Loi sur les permis d'alcool* et la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des désordres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes de violence et infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2006-989

**RÈGLEMENT HORS COUR - LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. c. VILLE DE GATINEAU - INFILTRATION D'EAU AU 340, RUE DE CASTILLON SUITE À UN REFOULEMENT D'ÉGOUTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 9 juillet 2004 La Personnelle assurances Générales inc., intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assurée suite à un refolement d'égouts survenu au 340, rue de Castillon, le 11 janvier 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** leur poursuite s'élevait à 7 355 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie demanderesse accepterait de régler le présent dossier pour une somme de 2 000 \$ en capital, intérêts et frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement Hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 2 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement Hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
19110-991-81501	2 000 \$	Auto-assurance // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2006.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif